

Le 25 novembre 2008
Paris

Conduire un projet d'archivage électronique légal

Panorama des bonnes pratiques : signature électronique, solutions techniques, ROI...

- **Maîtriser le cadre juridique et réglementaire de l'archivage électronique légal**
- **Comparer les solutions techniques pour choisir la solution adaptée à votre contexte**
- **Sensibiliser et vendre votre projet en interne: ROI, outils de communication...**



Avec les interventions de :

- AFPA DE METZ
- CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE
- LAMY & ASSOCIES
- AT20
- ARCHIVESLEGALSOLUTIONS
- RICOH FRANCE
- ORANGE LABS
- CHU D'ARRAS

Conduire un projet d'archivage électronique légal

Panorama des bonnes pratiques : signature électronique, solutions techniques, ROI...

Madame, Monsieur,

Comment convaincre les services, quelle est la valeur juridique de la signature électronique, comment trouver la solution technique adéquate, comment évaluer le ROI... **Vous avez initié un projet d'archivage électronique, de nombreuses questions vous freinent dans la mise en œuvre.**

Pour concrétiser votre projet d'archivage électronique, vous souhaitez échanger avec des entreprises et administrations publiques avancées sur le sujet.

Comundi réunit pour vous 8 experts de l'archivage électronique lors d'une rencontre exceptionnelle le mardi 25 novembre.

Cette journée d'échanges vous permet de :

- Maîtriser le cadre légal de l'archivage électronique : cartographie des risques, signature électronique...
- Comparer les solutions techniques existantes et choisir une solution adaptée à vos contraintes : type de fichiers, opérabilité des systèmes...
- Organiser une communication en interne pour sensibiliser les métiers à l'archivage électronique
- Evaluer le ROI de votre projet pour le vendre en interne
- Concilier disponibilité des archives et sécurisation des données sensibles

Je vous invite à découvrir le programme de cette conférence et à renvoyer votre bulletin d'inscription par fax au 01 46 29 68 29.

Au plaisir de vous accueillir lors de cette journée,



Mary-Audrey CASTELLANI
Responsable de Programmes

PS : Bénéficiez de l'expérience du CHU d'Arras, établissement précurseur

Mardi 25 novembre 2008 • Matinée

Accueil à 8h45

Conférence sous la présidence de :
Sylvie DESSOLIN-BAUMANN, Expert AFNOR-ISO Records Management, Responsable du Centre National d'Archives et du Records Management à l'AFPA de Metz

9h15-10h30

Appréhender le cadre légal et les premières jurisprudences pour cartographier les risques juridiques à tous les stades du projet d'archivage électronique
→ Benoît LOUVET, Avocat Associé, **LAMY & ASSOCIES**

Preuve électronique, signature électronique, certificats de validité, normes AFNOR NFZ42-013... quels sont les risques juridiques lors de chaque étape d'un projet d'archivage électronique, comment établir une cartographie des risques. Bonnes pratiques et erreurs à éviter pour se prémunir des risques

Questions / réponses : Comment garantir l'authenticité et l'intégrité de la signature électronique

→ Benoît LOUVET, Avocat Associé, **LAMY & ASSOCIES**

- Quelle est la valeur juridique d'une signature électronique
- Comment obtenir une signature électronique à valeur juridique équivalente à celle d'une signature manuscrite
- Comment établir qu'un procédé de signature électronique n'est pas fiable
- Comment conserver une signature électronique dans le temps... et toutes autres questions posées par les participants le jour de la conférence

10h30-11h15

Vidéos, fichiers lourds, documents textes... analyse comparative des principales solutions d'archivage électronique disponibles sur le marché

→ Sébastien GUILLET, Consultant, **AT20**

- Comment est segmentée l'offre : tiers payeurs et éditeurs de solution d'archivage
- Avantages et inconvénients de ces solutions
- Dans quel cas une « solution maison » est avantageuse
- Quelle solution pour quel type d'archivage électronique
- Comment parer le manque de solution globale : solutions par types de données et opérabilité
- Garantir la pérennité, l'intégrité et la sécurité des données archivées : bonnes pratiques et erreurs à éviter
- Comment rédiger un appel d'offre pour trouver une solution adaptée à vos besoins

11h15-11h45

Pause

11h45-12h30

Concilier disponibilité des archives et sécurisation des données sensibles : la réponse de l'archivage électronique

→ Philippe HUDDLESTONE, Directeur informatique, **CHU D'ARRAS**
(Lauréat du Grand Prix des Trophées Entreprise et Société de l'information décerné par CIO et Le Monde Informatique)

- Impliquer les différents Services dans le projet d'archivage électronique : recadrer le rôle de la DSI, du service documentation...
- Comment mettre en place un système d'archivage électronique en prenant en compte la problématique du dossier patient
- Estimer les bénéfices attendus pour la prise en charge des patients et pour le personnel médical et paramédical
- Quels sont les critères techniques et financiers à prendre en compte ? Comment trouver la solution technique adaptée ?

Mardi 25 novembre 2008 • Après-midi

12h30-14h00

Déjeuner d'échanges

14h00-14h45

Evaluer le ROI de votre projet d'archivage électronique pour vendre votre projet à la Direction Générale

→ Catherine GROOS, Dirigeant, **ARCHIVESLEGALSOLUTIONS**

- Comment mesurer le coût global d'un projet d'archivage : matériels, logiciels, infrastructure, acquisition de compétences...
- Quels sont les bénéfices à attendre d'un projet d'archivage électronique : bénéfices financiers, matériels, humains...
- Comment évaluer le temps de retour sur investissement : quels facteurs prendre en compte
- Comment utiliser le ROI pour vendre votre projet d'archivage électronique à votre Direction Générale

14h45-15h30

Comment sensibiliser les services à l'importance de l'archivage électronique

→ Jean-Pierre BLANGER, Directeur R&D, Total Document Management, **RICOH FRANCE**

- Prévoir l'archivage électronique en amont du cycle de vie des documents : comment faire, qui impliquer
- Comment utiliser les moyens de capture d'informations et de documents pour votre projet d'archivage électronique
- Sélectionner les documents à archiver : comment impliquer les services dans ce choix
- Repérer les principes clés pour retrouver facilement les archives : sensibiliser les services à l'harmonisation des métadonnées
- Recadrer le rôle de chacun dans un projet d'archivage électronique : DSI, responsable documentation, services...
- Sensibiliser les différents acteurs par des actions de communication : les idées qui marchent

15h30-15h45

Pause

15h45-16h30

Comment prendre en compte l'archivage électronique dans le cycle de vie du document

→ Michel COTTIN, Responsable Documentation Interne et Record Management, **ORANGE LABS**

- Comment déterminer les documents qui nécessitent d'être archivés électroniquement
- Comment archiver électroniquement des documents non préparés à ce type de projet
- Organiser les processus pour procéder à l'archivage électronique : les bonnes pratiques
- Présentation de la solution retenue : faire le point sur les avantages et les faiblesses de cette solution

16h30-17h15

Focus : Comment installer un coffre-fort électronique : de l'étude à l'utilisation

→ Pascal BENZINEB, Administrateur Système, Sécurité et Réseaux, Direction des Achats, de la Logistique, des Études et des Réseaux, **CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE**

Synthèse de la journée par Sylvie DESSOLIN-BAUMANN

Objectifs

- Maîtriser le cadre légal de l'archivage électronique : cartographie des risques, signature électronique...
- Comparer les solutions techniques existantes et choisir une solution adaptée à vos contraintes
- Organiser une communication en interne pour sensibiliser les métiers à l'archivage électronique
- Evaluer le ROI de votre projet pour le vendre en interne
- Concilier disponibilité des archives et sécurisation des données sensibles

Vous êtes concerné

- Responsable archives
- Responsable documentation
- DSI
- Responsable informatique
- Responsable sécurité informatique
- Responsable juridique
- Juriste
- Responsable qualité
- Directeur organisation
- Chef de projet ged
- Auditeur
- Consultant

... et toute personne impliquée dans un projet d'archivage électronique légal

Cette conférence a lieu dans le cadre de la « Semaine de l'Informatique Juridique » du 24 au 28 novembre 2008. Pour recevoir le programme de ce congrès, envoyez un mail à macastellani@reedbusiness.fr

En savoir plus sur cette conférence ?

Contactez Mary-Audrey CASTELLANI, Responsable du Programme

Tel : 01 46 29 23 24

E-mail : macastellani@reedbusiness.fr

Pour vous inscrire, contactez le service client :

Tel : 01 46 29 23 79

E-Mail : inscription@reedbusiness.fr

PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79
Service Client

PAR FAX

01 46 29 68 29

PAR COURRIER

COMUNDI
2, rue Maurice Hartmann - BP62
92133 Issy-les-Moulineaux

INTERNET

Information et réservation :
inscription@reedbusiness.fr
www.comundi.fr**OUI, je m'inscris à la conférence :****Conduire un projet d'archivage électronique légal** Le 25 novembre 2008 (G027/C2)

1 jour (1095 € HT - 1309,62 € TTC) • 7 heures

Cette conférence a lieu dans le cadre de la « Semaine de l'Informatique Juridique » du 24 au 28 novembre 2008. Pour recevoir le programme de ce congrès, envoyez un mail à macastellani@reedbusiness.fr

Inscriptions multiples :

Vous vous inscrivez à plusieurs sur cette formation : bénéficiez de - 10% sur la 2^{ème} inscription. Vous souhaitez obtenir un devis, contactez notre service commercial au 01 46 29 23 30 ou à l'adresse comundi@reedbusiness.fr

Transports :

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

- Un fichet SNCF de 20 % portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.
- Le code référence Air France qui vous permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur un vol aller-retour en classe économique et affaires.

Hébergement :

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation RBI.

Lieu de la formation :

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

Conditions d'inscription :

Les frais de participation comprennent : la formation, le support pédagogique, les petits-déjeuners, les pauses et déjeuners. À réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de Formation Simplifiée.

Conditions et moyens de paiement :

- par virement bancaire à notre banque CIC OUEST, libellé au nom de RBI, compte n° 30066 10947 00010064801 32
- par chèque à l'ordre de Reed Business Information - Comundi.
Le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.
- règlement par OPCA : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc "adresse de facturation". Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1^{er} jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% des frais de participation dans la limite de 180 € HT (215,28 € TTC) pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit : un accusé de réception vous sera adressé par retour. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Qui sommes-nous ?

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

Garantie de Qualité :

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.



COMUNDI bénéficie de l'Agrément Ministériel pour la formation des Élus Locaux, ainsi que de la Qualification OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation).



En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires à votre inscription. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés.

Participant

M./Mme :
Fonction :
Service :
Tél : Fax :
e-mail :

Responsable du suivi de l'inscription

M./Mme :
Fonction :
Service :
Société / Établissement :
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° TVA intra communautaire :
SIRET :
NAF / Activité : Nbre salariés / Habitants :
Tél : Fax :
e-mail :

Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur

M./Mme :
Société / Établissement :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax :

Cachet / Signaturewww.comundi.fr**Découvrez sur notre site Internet :**

- nos formations qui vous permettront d'élargir vos compétences dans l'exercice de votre fonction
- nos conférences : lieux d'échanges et de confrontation d'expériences sur des problématiques à la pointe de l'actualité
- nos congrès annuels : véritables carrefours d'une profession
- une sélection d'ouvrages professionnels

Consultez dès à présent la liste de nos domaines d'activité.